



Preavis reduit pour fin cdd puis nouveau poste

Par **mino31**, le **15/06/2016** à **23:38**

Bonjour,

J'occupe actuellement un logement en location avec mon concubin. Le bail est a nos 2 noms. Nous occupons tout 2 un cdd qui se finit a la fin du mois et qui ne sera pas renouvelé. On a tout deux retrouvé un poste sur une ville plus loin et qui commence au 1er du mois suivant. Précision mon nouvel emploi est un cdi.

Ma question est la suivante pouvons nous bénéficier du préavis réduit a 1 mois?

Merci d'avance de votre réponse

Par **janus2fr**, le **16/06/2016** à **07:08**

Bonjour,

Oui, bien sur et vous avez même le choix du motif :

- soit perte d'emploi, la fin de CDD étant bien une perte d'emploi au sens de la loi 89-462.
- soit nouvel emploi après perte d'emploi.

Par **lokalokteam**, le **17/06/2016** à **12:07**

Bonjour,

Vous pouvez effectivement user du motif de la perte d'emploi pour bénéficier du préavis d'un mois.

Et vous pouvez aussi bénéficier du préavis réduit si vous habitez en zone tendue, voici une liste des villes concernées : <http://xxxxxx>

Bonne journée :)

Bonjour,

Merci de ne pas utiliser ce forum à des fins publicitaires. Vous pouvez tout à fait indiquer des sites officiels qui publient cette liste !